

Date de Publication :

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2025-009

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2162-17 à R.2162-19,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2025, rendue exécutoire le 25 avril 2025, concernant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle culturel intercommunal,
- Vu le règlement de concours,
- Considérant qu'il y a lieu de constituer un jury conformément aux dispositions réglementaires précitées :

BESOINS DÉFINIS :

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle culturel intercommunal :
Désignation des membres du jury

DECIDE :

Le jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du pôle culturel intercommunal est composé comme suit :

- **Président du jury :** LIGOT Gilles – Président de la Communauté de communes de l'Ernée
- **Membres titulaires :**
 - Jacqueline ARCANGER – Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Ernée
 - Régis BRAULT - Vice-Président de la Communauté de communes de l'Ernée
 - Thierry CHRETIEN - Vice-Président de la Communauté de communes de l'Ernée
 - Bertrand LEMAITRE - Vice-Président de la Communauté de communes de l'Ernée
 - Maryvonne VOISIN – Elue communautaire
 - David JOUQUAND – Architecte Conseil de l'Etat
 - Carole DAUPHIN – Directrice du CAUE 53
 - Véronique JANDELLE – Architecte consultant MICQP
 - Thierry GUIGNARD – Scénographe
 - Imad MAKHZOUM – Atmosphère 53
 - Tony BONNET – Mayenne Communauté

Article 2 : Le jury aura pour mission d'examiner les candidatures, d'analyser les prestations remises de manière anonyme, de formuler un avis motivé et de classer les projets conformément aux critères définis dans le règlement du concours.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 19/06/2025

Le Président,
Gilles LIGOT.

SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'ERNÉE
(Mayenne)
- Parc d'Activités de la Querminais 53500 ERNÉE -